



PROJET DE RENÉGOCIATION DE LA DETTE OBLIGATAIRE ET AGENDA FINANCIER

1^{er} juillet 2019.

CYBERGUN annonce ce jour un projet de renégociation de sa dette obligataire à échéance octobre 2020.

Depuis sa reprise en 2014 par la société RESTARTED INVESTMENT, CYBERGUN met un œuvre un plan de retournement fondé sur trois piliers :

- **La revitalisation de l'activité historique**, notamment au travers de l'acquisition de revendeurs « B2C » en France, afin de capter plus de marge sur ce marché historique, et la signature, en février 2019, d'un partenariat majeur avec la société Evike.com, l'un des leaders de la vente d'AirSoft aux Etats-Unis (30 MUSD sur 5 ans), pour que cette société distribue en exclusivité des produits de CYBERGUN. Ce volet s'est accompagné d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) engagé en 2017 avec le départ de 19 salariés (sur environ 50 à la date du PSE).
- **Le développement de nouveaux marchés**, notamment le segment militaire au travers du département « Spartan Military & Law Enforcement », dirigé par le Général (2S) Emmanuel MAURIN, et le développement de systèmes d'entraînement et produits innovants, plus professionnels, en lien avec des acteurs importants du marché de la défense ;
- **L'assainissement de la structure financière**, au travers notamment d'une cession de créance à hauteur de 21 M€ par les établissements de crédit en 2014, en vue de sa conversion en capital et de plusieurs augmentations de capital garanties par les actionnaires principaux. Le tableau ci-après présente l'évolution de l'endettement financier du groupe entre mars 2013 et mars 2018.

Données consolidées - en KEUR

Libellé	31/03/2013 ¹	31/03/2018	Variation
Emprunts et dettes financières LT ²	30 838	13 730	(17 108)
Part courante des emprunts et dettes financières LT	9 883	263	(9 620)
Emprunts à CT	11 593	2 542	(9 051)
Total	52 314	16 535	(35 779)

¹ Dernière information disponible certifiée avant renégociation de la dette bancaire

² Dont 9 000 K€ de dette obligataire à échéance octobre 2020. Le reliquat correspond (i) pour 3,6 M€ à des instruments de dettes financières convertibles en actions dont 3,3 M€ ont été convertis depuis, (ii) diverses dettes financières dont le dénouement s'est poursuivi sur l'exercice 2019-2020.

Si le retournement est en bonne voie au plan opérationnel avec des perspectives sérieuses, il doit encore être stabilisé au plan financier afin de supporter les investissements nécessaires au cours des prochaines années, pour mener à bien le développement du département militaire (environ 1 MEUR par an sur les 3 prochains exercices en R&D) et soutenir la politique d'innovation sur le marché civil très fortement sensible aux nouveautés.

Dans le même temps, Cybergun doit composer avec des moyens de financement limités sans recours possible aux crédits classiques. Elle ne peut compter que sur le soutien de ses actionnaires de référence (8 MEUR d'apports en comptes courants depuis 2014 pour lesquels les intérêts estimés à 0,6 M€ ont été régulièrement abandonnés avec clause de retour à meilleur fortune) ou sur des instruments financiers dilutifs et par nature limités dans le temps.

Afin de retrouver un accès aux crédits bancaires et résoudre durablement la question de son financement, CYBERGUN doit finaliser le rééquilibrage de son bilan encore aujourd'hui pénalisé par la dette obligataire non convertible (9 MEUR en principal à échéance octobre 2020 avec des coupons annuels de 5% en 2019 et de 10% en 2020), émise en octobre 2010 par l'ancienne équipe de CYBERGUN.

C'est pourquoi CYBERGUN va proposer aux porteurs obligataires un remboursement partiel anticipé, à hauteur de 20% du montant nominal (intégralement en numéraire) ou de 30% (15% en numéraire et 15% en actions CYBERGUN), contre un abandon du solde de leur créance. A ce jour, les coupons versés représentent près de 45% de la valeur nominale. A cet égard et dans ce contexte, CYBERGUN entend suspendre le paiement des coupons à venir.

En cas d'accord, les porteurs d'obligations auraient alors récupéré entre 65 et 75% de la valeur nominale. S'agissant de CYBERGUN, la renégociation de la dette obligataire ferait économiser au groupe, en intérêts de la dette, 0,3 M€ en 2019 et 0,7 M€ en 2020.

Une Assemblée Générale des porteurs sera appelée à se prononcer en ce sens, sur première convocation, le 16 juillet prochain.

Hugo BRUGIERE, Vice-Président et Directeur Général de CYBERGUN, déclare : « *Les obligataires sont les seuls à ne pas avoir participé à l'effort de restructuration dans le cadre du plan de retournement, alors que toutes les autres parties prenantes ont consenti d'importantes concessions : les salariés avec les fermetures de filiales et les réductions d'effectifs, les fournisseurs par la renégociation des termes de paiement, les banques avec une cession décotée de leur créance, les actionnaires par un apport de plus de 8 M€ et une très importante dilution. En reprenant CYBERGUN nous avons décidé de ne pas demander dans un premier temps des efforts aux obligataires pour se laisser le temps de regarder ce qui était possible mais force est de constater aujourd'hui que la renégociation de la dette obligataire réalisée en 2014, qui avait consisté en un simple report de la date d'échéance en contrepartie d'une augmentation significative du taux d'intérêt, s'avère aujourd'hui insuffisante.* »

Par ailleurs, comme annoncé dans le communiqué de presse publié le 1^{er} février 2019, les travaux de clôture des comptes semestriels au 30 septembre 2018 ont pris du retard en raison d'importantes difficultés dans la remontée des informations financières depuis les filiales nouvellement acquises au cours des 9 premiers mois de l'exercice 2018-2019.

Suite à des investissements financiers et humains, de nouvelles procédures comptables et financières ont désormais été mises en place dans les sociétés en question permettant de sécuriser à l'avenir la production des comptes, tant semestriels qu'annuels, dans les délais réglementaires.

Dans ce contexte et afin d'apporter une information la plus exacte, précise et sincère possible, la société a décidé, à titre exceptionnel, de publier ses comptes semestriels et ses comptes annuels en même temps, le 31 juillet 2019.

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur : www.cybergun.com

A propos de CYBERGUN : www.cybergun.com

CYBERGUN est un acteur mondial du tir de loisir, qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Lors de son exercice clos au 31 mars 2018, la société a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 30 MEUR. Les titres CYBERGUN (FR0013204351 – ALCYB) sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES-LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Nicolas BOUCHEZ au +33 1 53 67 36 74

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe OSSOLA au +33 1 56 69 61 86